
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

CEPED

CENTRE FRANÇAIS SUR LA POPULATION
ET LE DÉVELOPPEMENT

NOTE SUR LES RESULTATS PROVISOIRES DE
LE RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION DE HAUTE - VOLTA
15, rue de l'École-de-Médecine
75270 PARIS CEDEX 06
Tél. : (1) 46 33 99 41

Le Recensement Général de la Population de Haute-Volta s'est déroulé du 1er au 7 décembre 1975 dans les délais prévus. Quelques unités de dénombrement (moins de 1 %) ont été recensées dans la semaine du 8 au 15 décembre pour des raisons diverses : perte de cahiers, omissions des agents, difficultés particulières de déplacement, ou migrations massives de population.

Dès la réception des documents, un dépouillement manuel a été organisé afin de disposer le 31 décembre 1975 de données globales de population pour les 7 500 villages, 97 arrondissements, 44 sous-préfectures, et les 10 départements.

Les résultats du dépouillement manuel ont permis de dénombrer une population résidente de 5 561 866 habitants et une population recensée de 6 144 013 enregistrements individuels.

METHODE DE DEPOUILLEMENT

a) LES DOCUMENTS DE COLLECTE ET DE CONTROLE.

Le matériel de collecte comporte des lignes et des colonnes de totalisation de la population totale recensée et de la population totale résidente aux niveaux de la zone de dénombrement (cahier de zone de dénombrement) et du district (dossier de district).

Le matériel de contrôle d'exhaustivité comprend :

- Le registre départemental des districts qui reprend l'ensemble des tableaux de contrôle des districts du département,

- Le registre départemental des unités administratives (villages, villes et communes) présenté suivant leur composition en unités opérationnelles (zone de dénombrements et districts).

Les documents de contrôle ont été édités sur Ordinateur.

b) LE DEPOUILLEMENT MANUEL.

Lors du recensement chaque chef de district disposait d'un tableau de contrôle édité sur Ordinateur où figurait chaque zone de dénombrement.

.../...

Une première récapitulation du nombre de personnes recensées et du nombre des résidents au niveau de chaque zone de dénombrement (400 à 600 personnes), doit apparaître sur la couverture des cahiers en lignes à l'extérieur et en colonnes à l'intérieur. Les chefs de district étaient chargés d'effectuer les additions et reports nécessaires. Les résultats obtenus ont été utilisés tels quels sauf cas d'erreurs manifestes.

Le deuxième niveau de récapitulation se situe à l'échelle du district. Des colonnes étaient prévues à cet effet sur chaque tableau de contrôle de district et les additions devaient être faites par les chefs de district. Il a été prudent cependant de reprendre entièrement les récapitulations à ce niveau en raison même de la nature des erreurs qui pouvaient être commises et pour un contrôle rassurant d'exhaustivité des opérations sur le terrain.

Le dépouillement manuel a donc été organisé en salle à l'Institut National de la Statistique et de la Démographie de la façon suivante.

1°) Chaque carton contenant les documents d'un district a été classé selon l'ordre du tableau de contrôle afin de vérifier que chaque zone de dénombrement avait bien été recensée.

2°) La population recensée et la population résidente inscrites sur la couverture des cahiers de zone de dénombrement ont été reportées sur un double du tableau de contrôle (Registre départemental des districts). Les résultats obtenus au niveau de chaque zone de dénombrement repris sur le double tableau de contrôle, ont été additionnés à l'intérieur de chaque district, unité administrative par unité administrative, à l'aide de machines à calculer imprimantes avec contrôle de la bande d'impression.

3°) Les résultats ainsi obtenus ont été transcrits sur la liste des villages éditée par l'Ordinateur (Registre départemental des unités administratives). Sur cette liste sont indiqués tous les numéros de district où l'on doit trouver chaque village. Les listes de villages ont donné lieu à une récapitulation par unités administratives à l'aide de machines à calculer imprimantes avec contrôle de la bande d'impression.

Au total, six villages de moins de 500 habitants n'ont pas été recensés, 7 villages ont été déclarés inexistantes dont 5 villages peulh et un carton de district sur 1 695 n'a pas été retrouvé à ce jour. Ces quelques cas particuliers seront étudiés en détail au cours de l'enquête post-censitaire.

La précision des résultats au niveau des zones de dénombrement sera testée avec les résultats de l'enquête post-censitaire qui débutera à partir du 1er février 1976. Il sera alors possible par ailleurs d'apprécier la précision des résultats du recensement.

C) LES RESULTATS OBTENUS.

Le total de la population des recensements administratifs est 4 936 000. C'est sur cette base qu'a été effectué le découpage cartographique en unités opérationnelles de recensement.

La population résidente obtenue par récapitulation manuelle est 5 561 866, soit 13 % en plus de la population administrative.

La population totale recensée, c'est-à-dire les personnes inscrites lors de la semaine de la population, est 6 144 013 soit 24 % en plus de la population administrative.

.../...

Pour bien saisir la signification des résultats, il est nécessaire de rappeler les différents états du statut de résidence qui définit par rapport à la localité et pour chaque personne recensée au niveau de la 7^e colonne du questionnaire, la situation de résidence de chaque individu. Les réponses possibles à cette question sont les suivantes.

- Résident présent : les personnes présentes lors de la visite de l'agent recenseur et qui résident habituellement depuis plus de 6 mois là où elles ont été recensées.
- Résident absents : les personnes absentes lors de la visite de l'agent recenseur mais qui résident habituellement dans la concession recensée et qui en sont absentes depuis moins de 6 mois.
- Passagers : les personnes présentes dans la concession recensée au moment de la visite, conformément aux délais de résidence, mais qui résident habituellement ailleurs.
- Déménagés : les personnes qui ont habité dans la concession visitée mais sont installées ailleurs en Haute-Volta.
- Emigrés : les personnes qui ont habité dans la concession visitée mais sont installées à l'étranger depuis plus de 6 mois.

Des instructions précises avaient été données aux agents recenseurs pour fixer les limites précises de ces différentes catégories.

C'est ainsi que la population résidente comprend l'ensemble des résidents présents et des résidents absents.

La population recensée couvre toutes les catégories de personnes inscrites quel que soit leur statut de résidence (résident, passager, déménagé, émigré suivant le cas). Il est à noter que le total de la population recensée comporte des cas de doubles comptes. En effet un individu inscrit dans un village A comme résident absent pourra être inscrit comme passager ailleurs dans un village B. De même un individu inscrit déménagé dans un village C sera normalement inscrit comme résident présent dans sa nouvelle résidence.

L'enquête par sondage de 1960-61 a donné un total de population de 24 % plus élevé que la population administrative de base utilisée. Bien qu'il soit prématuré d'avancer un chiffre de population avant d'effectuer une analyse plus détaillée, il est probable que l'effectif global de la population sera peu différent des résultats extrapolés de l'enquête 1960 qui estimaient la population à 5 918 700 (Note d'Information, mai 75, page 6).

Le dépouillement complet des résultats définitifs du recensement permettra d'obtenir un effectif global de la population, d'analyser la répartition de la population par statut de résidence par comparaison avec les résultats de l'enquête 1960 et de déterminer l'amélioration des recensements administratifs.

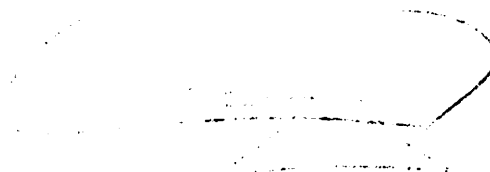
.../...

Ces quelques remarques permettent de supposer que les résultats provisoires obtenus présentent un degré d'exhaustivité assez satisfaisant pour que l'analyse ultérieure des résultats définitifs conduisent à des données fiables.

L'édition préalable sur Ordinateur des documents de contrôle et de récapitulation a permis de réaliser le dépouillement manuel dans des délais très courts. La méthode offre toutes les garanties pour apprécier l'exhaustivité au niveau des unités de découpage administratif et opérationnel.

L'enquête post-censitaire par sondage doit se dérouler jusqu'au mois d'avril 1976. Ses résultats permettront de préciser le degré d'exhaustivité au niveau des zones de dénombrement et la qualité des réponses aux questions du recensement.

Le Directeur,
Directeur du Projet



Georges SANOGO

Résultats provisoires du Recensement de 1975 par Départements

	1	2	3		
Département	Population Administrative	Population Résidente	Population Recensée	2/1	3/1
Centre	809 149	933 906	1 031 573	1,15	1,27
Centre Est	357 011	399 539	438 339	1,12	1,23
Centre Nord	551 427	625 106	692 796	1,13	1,26
Centre Ouest	756 017	777 147	891 802	1,03	1,18
Est	312 009	402 129	419 014	1,29	1,34
Hauts Bassins	511 294	572 954	621 914	1,12	1,22
Nord	504 326	514 381	587 110	1,02	1,16
Sahel	257 239	356 436	371 718	1,39	1,45
Sud Ouest	339 546	357 509	395 634	1,05	1,17
Volta Noire	537 604	622 759	694 113	1,16	1,29
	<u>4 935 622</u>	<u>5 561 866</u>	<u>6 144 013</u>	<u>1,13</u>	<u>1,24</u>

L'analyse détaillée des résultats par département serait prématurée en l'absence de données détaillées sur le Statut de Résidence.